

POLITIQUE : SANTÉ PUBLIQUE ET PUBLICITÉ

Mannequins trop maigres : Vanessa Matz repart à l'assaut

Dix ans que la députée cdH se bat contre ce danger pour les ados

Lutter contre la maigreur excessive dans le mannequinat. C'est une proposition de loi signée Vanessa Matz. La députée cdH d'Aywaille veut obliger les mannequins à disposer d'un certificat médical attestant qu'elles/ils sont en bonne condition physique pour exercer leur activité, notamment pour ce qui concerne leur poids. Elle souhaite aussi qu'une photo retouchée (à l'aide d'un logiciel) fasse l'objet d'une indication sur la photo.

pour ceux qui les subissent, ainsi que pour leur entourage : la boulimie et l'anorexie mentale (la vision du corps est complètement altérée : on se voit gros(se) alors qu'on est en réalité très maigre). Des troubles de la conduite alimentaire qui mènent à l'autodestruction et touchent surtout les femmes (90 % des cas... et un phénomène qui concerne 1 à 2 % des femmes). « Pas plus d'une personne sur trois qui en a souffert retrouve une vie normale », martèle

Vanessa Matz n'abdique pas ! Le nouveau texte qu'elle vient de déposer à la Chambre est la poursuite d'un combat qu'elle a commencé au Sénat... en 2009. Dix ans déjà, drôle d'anniversaire !

« Trop souvent, des mannequins qui défilent ou figurent sur des photos souffrent d'une maigreur excessive, ce qui est néfaste non seulement pour elles (ou pour eux), mais également pour les personnes, en particulier les jeunes adolescentes, qui les prennent comme modèle », explique-t-elle. « C'est une pub pour Ralph Lauren (vieille de plusieurs années, NdIR) qui m'a décidée à agir : on y voyait une fille à la taille si mince que c'était impossible. Dans ces cas-là, il faudrait mettre une mention sur la pub pour indiquer que le corps de cette fille a été retouché. »



« Seule une personne sur trois qui a souffert de troubles alimentaires retrouve une vie normale »

Vanessa Matz (cdH)

ANOREXIE MENTALE

L'enjeu est capital « car les idéaux de beauté basés sur la minceur extrême peuvent nuire à l'estime personnelle, particulièrement chez les filles », explique-t-elle. « Les jeunes peuvent ne pas faire la différence entre la réalité et l'image véhiculée dans les médias qui proposent des images corporelles irréalistes et idéalisées. » On touche là du doigt des problématiques aussi aiguës que cruelles

Vanessa Matz, « et 10 % des personnes atteintes en meurent, parfois par suicide. »

On estime que les troubles du comportement alimentaire concernent 8 % de la population de 15 ans et plus en Belgique. La prévalence diminue quelque peu avec l'âge : 10 % et 12 % des personnes âgées de 15 à 44 ans sont touchées et 7-8 % chez les personnes âgées de 45 à 74 ans. La députée dépose donc à nou-



Des mannequins souffrent d'une maigreur excessive. © Isopix

veau un texte qui n'avait pas pu accomplir le long parcours législatif sous la législature précédente. La double demande reste identique : signaler les photos retouchées grâce à une mention obligatoire, mais aussi obliger les mannequins à fournir un certificat médical attestant de leur bonne santé. « À Londres, le maire a interdit les publicités montrant des mannequins susceptibles de donner des complexes aux autres

femmes. Moi, je ne suis pas pour l'interdiction, je préfère mettre chacun devant ses responsabilités et miser sur la prévention. »

L'EXEMPLE FRANÇAIS

Un texte qui s'inspire aussi d'un autre voté en France, fin 2015. « D'autres pays, comme l'Italie, ont également déjà légiféré. » Sera-ce enfin la bonne tentative pour l'élu humaniste ?

DIDIER SWYSEN